

Dossier de demande d'examen au cas par cas
-CARRIERE DE BOUST-



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
27/05/2020	27/05/2020	202013
1. Intitulé du projet		
Extension d'une surface de 1,53 ha (dont 1,29 ha exploitables) d'une carrière de grès sur la commune de BOUST (57)		
2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)		
2.1 Personne physique		
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	Les Sablières de la Meurthe	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	PAWLICKI Patrick Président	
RCS / SIRET	7 6 8 8 0 1 2 7 6 0 0 0 6 6	Forme juridique: SAS au capital de 224 000 Euros
Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1		
3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet		
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))	
1. Installations classées pour la protection de l'environnement c) Extensions inférieures à 25 ha des carrières soumises à autorisation mentionnées par la rubrique 2510 de la nomenclature des ICPE.	Extension d'une surface de 1,53 ha, dont 1,29 ha exploitables, d'une carrière de grès	
4. Caractéristiques générales du projet		
Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire		
4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition		
La société SDLM est autorisée par arrêté préfectoral n° 2013-DLP-BUPE-196 en date du 16/07/2013 à la poursuite de l'exploitation de sa carrière sur la commune de BOUST. Cette autorisation est accordée pour une durée de 20 ans dont 10 années d'exploitation du gisement de grès à raison d'une production moyenne de 70 000T et maximale de 110 000T.		
Le projet d'extension proposé porte sur :		
- l'augmentation de la superficie d'extraction de 1,53 ha dont 1,29 exploitables, soit moins de 20 % de la superficie actuellement autorisée		
- le prolongement de la durée d'extraction, de 2023 à 2026, étant entendu que la durée globale de validité de l'AP actuel (échéance en 2033) qui inclut la remise en état, n'est pas prolongée.		
- le maintien des conditions d'exploitation actuellement autorisées.		

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

Dossier de demande d'examen au cas par cas
-CARRIERE DE BOUST-

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est double à savoir de permettre de continuer à offrir dans la région Thionvilloise et Nord du sillon lorrain :

- Des granulats naturels destinés notamment aux travaux de remblais, de couches de forme ou d'assises de chaussées et d'aménagements décoratifs;
- Un exutoire pour les matériaux inertes non dangereux excédentaires générés par les chantiers locaux des travaux publics.

Les règles générales de mise à nue du gisement, d'exploitation et de remise en état resteront identiques à celles en vigueur. Synthétiquement les opérations menées seront les suivantes :

- Décapage et découverte des terres végétales et stériles;
- Abattage du gisement par tirs de mines;
- Traitement des matériaux par installations mobiles de concassage criblage;
- Réaménagement et remise en état par remblais au moyen de matériaux extérieurs inertes;
- Restitution des terrains pour un usage identique à celui d'origine (terrains agricoles dans le cas de l'extension).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les terres végétales de couverture seront décapées progressivement à la pelle hydraulique et seront déposées sous forme de merlons en périphérie de l'extension.

L'accès au gisement valorisable en technique routière nécessitera par ailleurs l'extraction de stériles de découverte sur une épaisseur de l'ordre de 2 m. Ces matériaux serviront par la suite à la remise en état du site.

Préalablement à ces opérations, il aura été procédé au détournement, en bordure de l'extension, d'un chemin communal traversant cette dernière.

A noter que l'extension ne nécessitera aucune opération de défrichage.

Cette extension aura lieu sur les parcelles cadastrées Section 22 n° 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'abattage du gisement continuera à être réalisé par tirs de mines. La progression se fera par bandes successives selon un sens d'avancement général d'Est en Ouest.

Les charges brutes et totales d'explosifs utilisées resteront plafonnées pour limiter les émissions de vibrations (60 t de charge unitaire et 1350 kg de charge totale).

Les matériaux bruts seront ensuite concassés et criblés au moyen d'un ensemble d'installations mobiles présentes de façon périodique sur le site.

La remise en état du site sera assurée par remblais, jusqu'à hauteur des terrains naturels, au moyen de matériaux inertes externes provenant des chantiers locaux des travaux publics.

Le volume global (site actuel + extension projetée) est estimé à 990 000 m³. Ces opérations seront réalisées au rythme de 45 000 m³/an jusqu'en 2023 puis de 70 000 m³/an jusqu'au terme de l'autorisation en 2033.

Les principes d'aménagement déjà actés resteront applicables notamment celui de la création d'une zone de découverte géologique associée à un sentier de découverte.

Les nouveaux terrains en extension seront, quant à eux, restitués pour un usage identique à celui d'origine à savoir à vocation agricole.

Dossier de demande d'examen au cas par cas
-CARRIERE DE BOUST-

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).
-Autorisation au titre de la réglementation sur les Installations classées pour la protection de l'environnement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie du site:	9,23 ha dont 1,53 ha en extension
Volume du gisement exploitable:	229 000 m ³
Quantité annuelle commercialisée:	70 000 t/an moy et 110 000 t/an max
Volume remblais extérieur total (extension + site actuel):	990 000 m ³ (dont 160 000 sur ext.)
Volume annuel remblais:	45 000 m ³ sur 3 ans puis 70 000 m ³
Durée de prolongement sollicitée:	0 année
Puissance des installations mobiles de traitement:	456 kW
Surface de l'aire de transit:	30 800 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation: Lieux-dits "KEPCHESCHEK" et "AUF ROMERSBERG" sur la commune de BOUST
Section 22 parcelles n° : 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40.

Coordonnées géographiques¹ Long. 8 8 ° 0 1 ' 1 9 " 35 Lat. 2 5 ° 0 6 ' 4 1 " 02

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___
Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___
Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non
4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

L'exploitation est autorisée, en renouvellement/ extension, par l'arrêté préfectoral n° 2013-DLP-BUPE 196 du 16/07/2013. Les principales caractéristiques de l'autorisation sont les suivantes :
-Superficie totale du site : 7,7ha
-Surface exploitable totale : 2,2 ha
-Production moyenne et maximale : 70 000 et 110 000 t/an
-Durée d'exploitation : 20 ans
-Volume de remblais : 925 000 m³
-Puissance des installations de traitement : 456 kW
-Surface de l'aire de transit : 30 800 m²

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

Dossier de demande d'examen au cas par cas
-CARRIERE DE BOUST-

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée			
<p>Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.</p> <p>Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites Internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.</p>			
Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté au cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terrains de l'installation actuelle sont partiellement localisés dans le périmètre de protection de l'église SAINT-MAXIMIM inscrite au monument historique depuis 1994. Le périmètre d'extension s'éloigne du monument.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dossier de demande d'examen au cas par cas
-CARRIERE DE BOUST-

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dossier de demande d'examen au cas par cas
-CARRIERE DE BOUST-

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles				
6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :				
Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'exploitation est réalisée hors nappe et à sec. L'acceptation uniquement de matériaux inertes garantira l'absence d'impact sur la qualité des eaux souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'ensemble des matériaux du site sera soit commercialisé et valorisé sur chantier soit, pour les stériles, utilisé pour les travaux de remise en état et de réaménagement de la carrière.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf cartographie faune flore en annexe
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6/11

Dossier de demande d'examen au cas par cas
-CARRIERE DE BOUST-

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'extension entrainera la consommation provisoire de 1,53 ha de terrains agricoles qui seront restitués à l'identique au terme de la durée d'autorisation.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de BOUST est comprise dans le périmètre du plan particulier d'intervention de la centrale nucléaire de Cattenom.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les impacts resteront identiques à la situation actuelle. L'évacuation des granulats et l'amenée des matériaux inertes se feront par voie routière. Il n'est pas prévu de modification des tonnages annuels de telle sorte que le trafic routier restera identique. Les aménagements routiers de sécurité ont déjà été réalisés durant les précédentes autorisations (voie d'accès revêtue, signalisation routière,...). Les règles de circulation locale continueront également à être appliquées.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les différentes activités du site sont sources de bruits (circulation des camions et engins, concassage-criblage des matériaux, tirs de mines,...). L'exploitation est réalisée en dent creuse. Les fronts de taille permettent ainsi de limiter la propagation des bruits. Le site est isolé dans l'environnement. L'extension projetée s'éloigne par rapport aux premières habitations du secteur. Le suivi des mesures de bruits montre des niveaux conformes à la réglementation.

Dossier de demande d'examen au cas par cas
-CARRIERE DE BOUST-

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les tirs de mines sont les seules activités du site à l'origine de vibrations. Il n'est pas prévu de modifications dans les charges unitaires et totales utilisées. L'extension projetée s'éloigne par rapport aux premières habitations du secteur. Les différentes études et mesures de suivi réalisées ont montré des niveaux de vibrations conformes à la réglementation.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les différentes activités du site sont sources d'émission de poussières (circulation des camions et engins, concassage-criblage des matériaux, tirs de mines,...). L'exploitation est réalisée en dent creuse. Les fronts de taille permettent ainsi de limiter la propagation des poussières. L'extension projetée s'éloigne par rapport aux premières habitations du secteur.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terres végétales, stériles de découverte et d'exploitation ainsi que les terres inertes externes seront intégralement utilisés pour les travaux de remise en état et de réaménagement du site.

Dossier de demande d'examen au cas par cas
-CARRIERE DE BOUST-

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'existe aucune co-visibilité entre l'église SAINT-MAXIMIM et le site de la carrière. Un diagnostic archéologique préventif sera réalisé, par les services compétents, sur la zone en extension, avant l'exploitation des terrains. Durant l'exploitation, en cas de découverte fortuite, la société SDLM en informera la DRAC.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La totalité des terrains exploités sera restituée pour un usage identique à celui d'origine (forestier, agricole, naturel). Les terrains en extension, objet du présent cas par cas, retourneront ainsi à un usage agricole.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Un projet d'aménagement de ZAC sur la commune voisine d'HETTANGE-GRANDE a fait l'objet d'une autorisation au titre du code de l'environnement en date du 16/09/2019 (AP n° 2019-DDT/SABE/EAU-N°69).

Les rubriques de la nomenclature "loi sur l'eau" concernée par cette opération sont détaillées ci-dessous :

- Rubrique 2.1.5.0: Rejets d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol
 - Superficie du projet : 7,4 ha;
 - Superficie des bassins versants : 1,4 ha;
 - Surface totale : 8,8 ha.
- Rubrique 3.3.1.0 : Assèchement mise en eau, Imperméabilisation, remblais en zone humide ou de marais
 - Aménagement de zones humides d'une surface totale de 3,6 ha (Autorisation).

Il n'existe pas d'effets cumulés entre les activités de cette ZAC et la carrière.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Dossier de demande d'examen au cas par cas
-CARRIERE DE BOUST-

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Cf annexe : Synthèse des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'emprise des terrains en extension est très faible. Le projet se fera sans augmentation de la durée globale déjà autorisée. Aucune sensibilité environnementale particulière n'est associée aux nouvelles parcelles. Il n'est prévu aucune modification dans les conditions d'exploitation générale du site. Synthétiquement les opérations menées seront les suivantes : Décapage et découvertes des terres végétales et stériles; Abattage du gisement par tirs de mines; Traitement des matériaux par installations mobiles de concassage criblage; Réaménagement et remise en état par remblais au moyen de matériaux extérieurs inertes; Restitution des terrains pour un usage identique à celui d'origine (terrains agricoles dans le cas de l'extension). La capacité annuelle de production et de remblais resteront globalement identique. Pour l'ensemble de ces raisons, le projet doit être dispensé d'évaluation environnementale et la société sollicite la délivrance d'un arrêté préfectoral complémentaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

Dossier de demande d'examen au cas par cas
-CARRIERE DE BOUST-

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Cartographies Faune Flore sur site (Etude ENCEM)
- Synthèse des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à ROSIERES-AUX-SALINES

le.

Signature

